

AUTRE TEMPS, autre école

En cette période de rentrée, nous avons eu envie de remonter un peu le temps, avec l'aide précieuse de M. Augustin Aymoz, historien et écrivain local, pour savoir comment se passait l'école pour les petits Crollois d'autrefois... à l'époque des sabots et des blouses grises...



"la Maison Juillet"

rétribution sera proportionnelle au degré d'instruction reçu par chaque élève".

Les enfants pauvres n'auront droit qu'au minimum, c'est-à-dire aux "leçons de lecture", mais c'est déjà un progrès.

En 1851, Crolles compte plus de 1600 habitants, et le bâtiment est élevé d'un étage. Et les filles ? L'enseignement féminin est assuré par les soeurs de la Providence de Corenc, depuis la fon-

datection en 1820 de leur couvent à Crolles, à l'emplacement de l'actuel Institut Rural. Lorsqu'en 1850 la loi fait obligation aux communes d'ouvrir une école de filles, une soeur devient officiellement institutrice.

Les choses changeront sous l'impulsion de Jules Ferry, avec les lois de 1881 et 1882 instituant l'école gratuite, laïque et obligatoire.

En 1884, une nouvelle école s'ouvre pour les garçons, dans le bâtiment qui abrite notre actuelle mairie.

À la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1903, l'école des filles s'installe provisoirement dans le bâtiment communal qui deviendra le Foyer Arthaud, jusqu'en 1907, date d'achèvement de l'école des filles, à côté de celle des garçons (actuelle école Cascade).

Selon le règlement, un mur suffisamment haut sépare les deux sexes. Cela dit, les filles d'autrefois étaient peut-être un peu privilégiées côté instruction.

L'été, il n'était pas rare de voir l'instituteur des garçons fumer sa pipe devant l'école désertée par les dures nécessités des travaux des champs. □

A Crolles, en 1804, il y a 82 illettrés sur 130 votants, soit 63 %. L'enseignement, à l'époque, se borne à "apprendre à lire, à écrire, et à donner les premières notions de calcul"... moyennant finances, et sans obligation. Il n'y aura pas d'école communale à Crolles avant 1833, où la loi Guizot impose à chaque commune d'ouvrir une école de garçons. Le conseil municipal alloue donc provisoirement à l'enseignement deux salles à l'étage de la Maison Communale (la mairie) ; cette bâtisse, qui a été récemment restaurée avec beaucoup de goût par ses nouveaux propriétaires, est située à l'angle de la Route Impériale (RN 90) et de la Rue de l'Eperon. Les anciens la connaissent sous le nom de "Maison Juillet".

Une pièce sert de salle de classe, l'autre de logement pour l'instituteur. On institue par ailleurs quelques règles "sociales" :

"Considérant que la commune ne peut payer à l'instituteur qu'un traitement minimum, compte tenu de ses ressources, et que d'autre part de nombreux élèves pauvres fréquenteront l'école, il serait juste qu'une rétribution soit payée par les élèves appartenant à des parents non indigents. Cette